

N° 133755-2021/1-ACTS/DAJI

Date du : 10 novembre 2021

Rapport de présentation

OBJET : Remplacement de certains représentants au sein de la commission d'agrément relative à la gestion des déchets.

PJ : Un projet d'arrêté.

Références :

- arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation de personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs ;
- mail du jeudi 4 novembre 2021 de la direction du développement durable des territoires (DDDT).

La direction du développement durable des territoires (DDDT) souhaite apporter des modifications à l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation des personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs.

Les modifications concernent le remplacement de certains représentants des filières des huiles usagées (HU), des piles et accumulateurs usagés (PAU), des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) de la **commission d'agrément relative à la gestion des déchets au TITRE VII – SECTEUR ENVIRONNEMENT - article 19.**

| | |
|---|--------------------------------|
| Commission d'agrément relative à la gestion des déchets, pour les filières suivantes : | *Remplacements à opérer |
|---|--------------------------------|

| | |
|--|--|
| <p>Filière des huiles usagées (HU)</p> | <ul style="list-style-type: none"> - M. René FERE, en qualité de représentant des producteurs ; - M. Marc DELAHAYE, en qualité de représentant des producteurs ; - Mme Emily MONTCHANIN, en qualité de représentante des distributeurs ; - M. Angelo DOOM, en qualité de représentant des collecteurs ; - Mme Jeannie FORNO, en qualité de représentante des installations de traitement ; *- M. Frédéric BART, en qualité de représentant des installations de traitement remplacé par : « Monsieur Julien BLANCHE » ; - M. François BERGER, suppléé par Mme Marie LAFLEUR, en qualité de représentant de la Chambre de commerce et d'industrie ; - le président de l'association Ensemble pour la planète (EPLP) ou son représentant, en qualité de représentant des associations de protection de l'environnement ; - le président de l'Union fédérale des consommateurs UFC-Que Choisir Nouvelle-Calédonie, en qualité de représentant de l'association de défense de l'intérêt des consommateurs ; - M. Daniel VIRAMOUTOUSSAMY, représentant de la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA). |
| <p>Filière des piles et accumulateurs usagés (PAU)</p> | <ul style="list-style-type: none"> - M. Jean-Louis MORUETA, en qualité de représentant des producteurs ; *- Mme Sarah LAVERGNE, en qualité de représentante des producteurs remplacée par : « M. Thierry DEQUEN » ; - M. Didier BEAUMONT, en qualité de représentant des distributeurs remplacé par : « M. Cédric STIL » ; - M. Christian COMMENGE, en qualité de représentant des installations de traitement ; - Mme Jeannie FORNO, en qualité de représentante des installations de traitement ; - M. François BERGER, suppléé par Mme Marie LAFLEUR, en qualité de représentant de la Chambre de commerce et d'industrie ; - le président de l'association Ensemble pour la planète (EPLP) ou son représentant, en qualité de représentant des associations de protection de l'environnement ; - le président de l'Union fédérale des consommateurs UFC-Que Choisir Nouvelle-Calédonie, en qualité de représentant de l'association de défense de l'intérêt des consommateurs ; - M. Daniel VIRAMOUTOUSSAMY, représentant de la Chambre de métiers et de l'artisanat(CMA). |
| <p>Filière des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)</p> | <ul style="list-style-type: none"> *- M. Patriek LAMBERT, en qualité de représentant des producteurs remplacé par : « M. Rick STRATSFORD » ; - Mme Sarah LAVERGNE, en qualité de représentante des producteurs remplacée par : « M. Philippe PERRARD » ; - M. Gilles KLAUS, en qualité de représentant des distributeurs remplacé par : « M. Cédric STIL » ; - M. Christian COMMENGE, en qualité de représentant des installations de traitement ; - M. Hiro MATTALIANO, en qualité de représentant des installations de traitement ; - M. François BERGER, suppléé par Mme Marie LAFLEUR, en qualité de représentant de la Chambre de commerce et d'industrie ; - le président de l'association Ensemble pour la planète (EPLP) ou son représentant, en qualité de représentant des associations de protection de l'environnement ; - le président de l'Union fédérale des consommateurs UFC-Que Choisir Nouvelle-Calédonie, en qualité de représentant de l'association de défense de l'intérêt des consommateurs ; |

| | |
|--|---|
| | - M. Daniel VIRAMOUTOUSSAMY, représentant de la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA). |
|--|---|

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.